



Comment postuler pour un logement en IDF

Action Logement organise un test pour les **demandeurs de logements sociaux en Ile-de-France**, sous réserve de la constitution au préalable d'une demande de logement sur la plate-forme AL'IN.

Cette plate-forme nationale, partagée par tous les acteurs du logement social (Action Logement, bailleurs sociaux, entreprises et salariés) doit permettre, entre autres, de simplifier le parcours d'accès à un logement social.

De nouvelles offres locatives **sont réservées spécifiquement à LCL pendant toute la durée du test**, soit jusqu'à fin décembre 2022, en démarrant par le périmètre Ile-de-France.

A l'issue du test, la généralisation de cette nouvelle fonctionnalité sera envisagée pour l'ensemble des régions.

Afin d'accéder à ces offres et de postuler, les salarié(e)s LCL du périmètre Ile-de-France demandeurs de logement doivent activer une notification depuis **leur espace personnel AL'IN**.

- Une fois activées, les notifications seront envoyées par email aux salariés dès lors qu'une nouvelle offre exclusive entreprise sera publiée sur la plate-forme.
- Les nouvelles offres exclusives sont envoyées quotidiennement à 18h
- Chaque offre exclusive sera mise en évidence grâce à un pictogramme dédié.
- Les candidatures sur une offre de logement sont examinées au regard de leur éligibilité (plafonds de ressource, composition familiale, typologie de logement, localisation ...)
- Les salariés peuvent suivre leur dossier et candidatures en ligne.

Pour plus d'information, contacter l'assistant(e) social(e) de votre périmètre

Comment postuler à une offre de logement sur al-in.fr ?



1. Je crée ma demande de logement et j'obtiens mon numéro unique de demande de logement social (NUR/NUD)

en effectuant ma démarche sur : www.demande-logement-social.gouv.fr



2. Je crée un compte AL'in, je me connecte et je renseigne mon numéro unique de demande de logement social (NUR/NUD) pour rapatrier les informations de ma demande



3. Je renseigne les informations complémentaires relatives à mon entreprise.



4. Je dépose les pièces justificatives demandées par Action Logement sur le site d'enregistrement de ma demande (www.demande-logement-social.gouv.fr).



5. Je postule aux offres liées à ma situation.

#1 Créer sa demande de logement social

- Pour bénéficier des offres de logement de la plateforme AL'in, vous devez avoir fait une demande de logement social et avoir obtenu votre **Numéro Unique** Départemental ou Régional (**NUD** ou **NUR**).
- Ce numéro est votre identifiant indispensable pour vous positionner sur une offre de logement social.
- Pour créer votre demande de logement social (saisie de votre demande et dépôt de l'ensemble de vos justificatifs) connectez-vous sur : demande-logement-social.gouv.fr
- **Important** : Pour être candidat à une offre de logement sur la plateforme, vous aurez besoin de détenir un Numéro Unique de demande de logement social. Pour obtenir ce numéro, vous devez, au préalable, vous connecter sur : demande-logement-social.gouv.fr, compléter vos informations et déposer vos pièces justificatives.

* Principales règles d'attribution :

- Adéquation de votre revenu fiscal de référence avec des plafonds de ressources qui peuvent varier en fonction du logement (Chaque logement social est encadré par une norme locative. Selon la norme, le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures à des plafonds réglementés qui varient en fonction de la composition familiale et du secteur géographique).
- Adéquation de la composition familiale de votre ménage avec la typologie du logement recherché :
 - ❖ Pour 1 personne : T1 au T2
 - ❖ Pour 2 personnes : T1 au T3
 - ❖ Pour 3 personnes : T2 au T4
 - ❖ Pour 4 personnes : T3 au T5
 - ❖ Pour 5 personnes et plus : T4 et plus
- Adéquation de votre capacité financière avec le montant du loyer : vous devez gagner (en incluant le cas échéant l'AL ou l'APL) environ 3 fois le montant du loyer (charges comprises).

UNSA LCL
BC 400.18

2, avenue de Paris 94800 VILLEJUIF – 01 42 95 19 04
Courriel : lcl@unsa.org - <https://www.unsalcl.org>



#6 Suivre sa candidature

Une fois que vous avez candidaté, votre dossier va être étudié par un conseiller Action Logement.

Les différentes étapes de votre candidature :

Étape 1 Vous candidatez sur un logement.

Étape 2 Action Logement valide ou non votre candidature suite à l'analyse de votre dossier. Si votre dossier est invalidé, vous pouvez d'ores et déjà vous positionner sur un autre logement.

Étape 3 Si votre dossier a été validé, il est transmis au bailleur qui va l'instruire avec d'autres dossiers de candidature présentés sur le même logement.

Étape 4 Le bailleur peut vous contacter pour compléter votre dossier ou organiser la visite du logement.

Étape 5 La Commission d'Attribution (CALEOL) se réunit et décide de l'attribution du logement.

Le bailleur, via sa Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), est responsable de l'attribution du logement.

Étape 6 Le bailleur vous transmet le résultat de la Commission.

Vous retrouvez également ce résultat sur al-in.fr dans le suivi de votre candidature.

Étape 7 Si le logement vous est attribué, le bailleur prend contact avec vous pour vous proposer de visiter le logement (si vous ne l'avez pas déjà fait) et organiser la signature de votre bail.

Si votre candidature n'a pas été retenue, elle sera archivée et vous recevrez un courrier du bailleur vous informant de sa décision. **Vous pourrez alors vous positionner sur une nouvelle offre disponible et adaptée à votre situation.**

Après avoir déposé une candidature, vous ne pouvez plus vous positionner sur un autre logement avant d'avoir obtenu une réponse de la part d'Action Logement ou avoir annulé cette candidature pour vous positionner sur une offre qui vous convient mieux.

•Une fois votre dossier transmis au bailleur, la candidature sera traitée selon les délais de notre partenaire. A ce stade, votre candidature ne pourra plus être annulée.

•**Important** : pour connaître le fonctionnement du classement des candidatures utilisées par le site al-in.fr, nous vous invitons à vous reporter aux Conditions Générales d'Utilisation du site.

•**Rappel**: vous ne pouvez avoir qu'une seule candidature active.

Coupon-Réponse à nous retourner rempli et scanné à lcl@unsa.org pour vous donner accès à nos informations via l'application [UNSA LCL](https://www.unsalcl.org)

NOM Prénom

Service :

Tél mobile*

Vos attentes, vos questions :

UNSA LCL
BC 400.18

2, avenue de Paris 94800 VILLEJUIF – 01 42 95 19 04
Courriel : lcl@unsa.org - <https://www.unsalcl.org>